

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEMENTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Nombre de
conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué le six avril 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François DUMOULIN, Maire

Présents : Mmes MONTAGU, NOUGIER, TUSCHE, LOGEAIS, CENDRES; MM. ANTUNES, MARTIN, BRICE, THEVENOUX et GARNIER

Absents : MM. DORMEUIL Dominic, VIELLIARD Emmanuel, Mmes PARDO Virginie LADROUE Jocelyne

A 20h41 les conditions du quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Délibération n°2023-13

Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GARNIER Charles, ANTUNES Jean-Henri, MONTAGU Roselyne et TUSCHE Denise. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- NOUGIER Marie-Hélène,
- DUMOULIN François,
- THEVENOUX Thierry.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- NOUGIER Marie-Hélène : 11 voix,
- DUMOULIN François : 11 voix,
- THEVENOUX Thierry: 11 voix.

Mme NOUGIER Marie-Hélène, MM. DUMOULIN François et THEVENOUX Thierry ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- TUSCHE Denise,
- MARTIN Éric,
- CENDRES Edwige.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- TUSCHE Denise: 11 voix,
- MARTIN Éric: 11 voix,
- CENDRES Edwige: 11 voix.

Mmes TUSCHE Denise et CENDRES Edwige, M. MARTINE Éric ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 21h10

Fait à Courteuil, le 9 juin 2023

Le Maire,
François Dumoulin,



(Handwritten signature of François Dumoulin)